

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DJS 187 Subvention (10 000 euros) à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 18 et 19 octobre 2014.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Basket Ball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Basket Ball (D04198/2014_05981), 113, rue du Château des Rentiers (13^{ème}), pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 18 et 19 octobre 2014 au stade Pierre de Coubertin (16^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.